

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
MRC DE PAPINEAU  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
PROCÈS-VERBAL  
2 JUILLET 2024**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 2 juillet 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Administration**

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 juin 2024
- 1.8. Adoption du règlement 2024-014 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité
- 1.9. Adoption du règlement 2024-015 relatif à l'entretien des installations septiques de type secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité de Papineauville et l'imposition d'une tarification
- 1.10. Adoption du règlement 2024-016 sur la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés

**2. Finances**

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de juin 2024
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 30 juin 2024
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser

**3. Ressources humaines**

- 3.1. Autorisation d'embauche d'un pompier
- 3.2. Fin d'emploi pour Simon Couture
- 3.3. Recrutement d'un inspecteur terrain
- 3.4. Formation en sauvetage nautique : autorisation d'inscription
- 3.5. Autorisation d'embauche de Serge Brazeau pour une période contractuelle indéterminée

**4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments**

**5. Sécurité civile et incendie**

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie
- 5.2. Autorisation d'achat divers

**6. Urbanisme et gestion du territoire**

- 6.1. Statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Adoption de la résolution autorisant la demande de PPCMOI 2024-0005 projet de construction sur le lot 4 998 370
- 6.3. PIIA 2024-0011 – Rénovation au 260, rue Papineau
- 6.4. PIIA 2024-0012 – Clôture au 164, rue Jeanne-d'Arc
- 6.5. PIIA 2024-0013 – Démolition bâtiment complémentaire au 289-291, rue Carré Ste-Angélique
- 6.6. PIIA 2024-0014 – Clôture, réfection extérieure et réfection de stationnement au 227, rue Papineau

**7. Environnement**

**8. Loisirs, culture, famille**

**9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance**

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

**1. ADMINISTRATION**

---

**1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Le Service de sécurité incendie a reçu une lettre de remerciement de monsieur David Lauzon, président de Lauzon Bois énergétique recyclé, pour l'intervention rapide des pompiers le 7 juin 2024. L'efficacité de nos pompiers a permis de réduire considérablement les dommages aux installations de la compagnie.

**1.2 APPEL NOMINAL**

**À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :**

Monsieur Danny Monette, siège numéro 2  
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège numéro 4  
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège numéro 5  
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

Monsieur Paul-André David, absence motivée  
Madame la conseillère Francine Dutrisac, absence motivée

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Michel Leblanc, maire suppléant

**1.3 2024-07-312 OUVERTURE DE SÉANCE-MICHEL**

Monsieur le maire suppléant Michel Leblanc constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 2 personnes.

**1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES**

La période de question débute à 19H02, il n'y aucune question.

**1.5 2024-07-313 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.6 2024-07-314 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE**

Monsieur Michel Leblanc, maire suppléant demande à Monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Michel Leblanc, maire suppléant demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Michel Leblanc, maire suppléant demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Michel Leblanc, maire suppléant demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

**1.7                    2024-07-315    ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2024**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 11 juin 2024.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.8                    2024-07-316    ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-014 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Madame Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-014 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.9                    2024-07-317    ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-015 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE TYPE SECONDAIRE AVANCÉ OU TERTIAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ET L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-015 relatif à l'entretien des installations septiques de type secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité de Papineauville et l'imposition d'une tarification.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**1.10                  2024-07-318    ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-016 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES OUTILS DE COLLECTE APPROPRIÉS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le règlement 2024-016 sur la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **2. FINANCES**

---

### **2.1 2024-07-319 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2024**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 30 juin 2024 pour un montant total de 207 733.67 \$ comprenant les chèques numéros 14880 à 14895.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 30 juin 2024 au montant de 292 660.91 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504701 à 504761.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 30 juin 2024 au montant de 70 188.17 \$ comprenant les prélèvements numéros 7714 à 7765.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 210 806.94 \$ au 30 juin 2024.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 92 207.96 \$ jusqu'au 30 juin 2024.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **2.2 2024-07-320 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 2024**

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 30 juin 2024 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Madame Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (53.22 %) et d'investissement du budget 2024 au 30 juin 2024.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **2.3 2024-07-321 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

### 3. RESSOURCES HUMAINES

---

#### 3.1 2024-07-322 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER

ATTENDU que la brigade incendie est composée d'un maximum de 25 pompiers et que des postes sont disponibles;

ATTENDU que le directeur du service incendie a accepté la candidature d'un pompier formé habitant Papineauville et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité incendie, autorise l'embauche de Joey Simoneau au poste de pompier volontaire au service de sécurité incendie.

Que le directeur du service incendie soit responsable de s'assurer du respect de l'entente normative actuellement en vigueur pour les pompiers volontaires.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### 3.2 2024-07-323 FIN D'EMPLOI POUR SIMON COUTURE-DURAND

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil prend acte de la démission de Simon Couture-Durand en date du 21 juin 2024.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### 3.3 2024-07-324 RECRUTEMENT D'UN INSPECTEUR TERRAIN

ATTENDU qu'il est requis de combler le poste d'inspecteur terrain rapidement afin de soutenir adéquatement le service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, autorise le lancement d'un processus de recrutement pour un inspecteur terrain pour le service de l'urbanisme et de l'environnement.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### 3.4 2024-07-325 FORMATION EN SAUVETAGE NAUTIQUE : AUTORISATION D'INSCRIPTION

ATTENDU qu'il y a lieu d'inscrire 8 pompiers à la formation initiale de sauvetage nautique basée selon la norme NFPA 1006 pour les équipes de sauvetage, volet été;

ATTENDU que des sommes ont été prévues au budget 2024 pour la formation des pompiers et la recommandation du comité de sécurité incendie;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil sur recommandation du comité de sécurité incendie autorise une dépense et un déboursé de 7 975.00 \$ plus taxes pour l'inscription de 8 pompiers à la formation initiale de sauvetage nautique basée selon la norme NFPA 1006 pour les équipes de sauvetage, volet été.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 454 : Formations et perfectionnements.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**3.5 2024-07-326 EMBAUCHE DE SERGE BRAZEAU POUR UNE PÉRIODE CONTRACTUELLE INDÉTERMINÉE**

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur du service des travaux publics, autorise l'embauche de Serge Brazeau au poste de col bleu à compter du 3 juillet 2024 pour une période contractuelle indéterminée.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT**

---

**5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE**

---

**5.1 2024-07-327 STATISTIQUES DE JUIN 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de mai 2024 du service de sécurité incendie.

Interventions	JUIN	2024
Systèmes d'alarme	4	15
Désincarcération	5	38
Entraide	1	4
Incendie	1	7
Autres assistances	1	3
Nautique	-	1
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>68</b>

**5.2 2024-07-328 AUTORISATION D'ACHAT DIVERS**

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat d'une lance et la réception d'une seule soumission au montant de 1347\$ plus taxes par la compagnie L'Arsenal ;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 24 batteries Li-Ion 2500MAH pour NX-200/300 et la réception d'une seule soumission au montant de 2832\$ plus taxes par le Groupe CLR Exel Radio ;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 2 chargeurs à 6 positions 110 volts et la réception d'une seule soumission au montant de 1250\$ plus taxes par le Groupe CLR Exel Radio ;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 6 paires de gants de combat et qu'une seule soumission au montant de 1080\$ plus taxes de la compagnie CSE Incendie et sécurité ;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 6 paires de gants de désincarcération et la réception d'une seule soumission de CSE Incendie et Sécurité au montant de 349.70\$ plus taxes ;

ATTENDU que le directeur du service incendie a soumis une demande pour l'achat de 6 cagoules antiparticules Gray25, Nomex M/L et la réception d'une seule soumission au montant de 4125\$ plus taxes de la compagnie Aéro-Feu ;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, accepte les propositions suivantes :

L'Arsenal	Lance	1347.00 \$ plus taxes
Groupe CLR Excel Radio	24 batteries Li-Ion 2500MAH pour NX-200/300 et 2 chargeurs à 6 positions, 100 volts	2832.00 \$ plus taxes
Groupe CLR Excel Radio	2 chargeurs à 6 positions 110 volts	1250.00 \$ plus taxes
CSE Incendie et Sécurité	6 paires de gants de combat et 6 paires de gants de désincarcération	1 429.70 \$ plus taxes
Aéro-feu	six cagoules antiparticules Gray25, Nomex M/	4 125.00 \$ plus taxes

Une dépense et un déboursé total de 10 983.70 \$ plus taxes sont autorisés à ces fins.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 641 : Pièces, accessoires et outils et 02 22000 650 : Vêtements et chaussures.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## 6. URBANISME

### 6.1 2024-07-329 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE JUIN 2024 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques mensuelles pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	juin	2024
Rénovation	8	34
Abattage d'arbres	3	15
Renouvellement	-	1
Bâtiment complémentaire	-	12
Démolition	-	-
Eau souterraine	-	1
Lotissement	1	4
Animaux domestiques	1	12
Galerie, clôture	6	13
Installation septique	-	1
Mur de soutènement	-	1
Nouvelle construction	3	6
Piscine	4	9
Remblai déblai	1	3

<b>Branchement</b>	3	5
<b>Affichage</b>	2	6
<b>Certificat d'occupation</b>	1	5
<b>Changement d'usage</b>	-	-
<b>Agrandissement</b>	-	-
<b>Bande riveraine</b>	-	-
<b>Garde de poules</b>	-	1
<b>Bâtiment temporaire</b>	-	-
<b>Épandage matières fertilisantes</b>	-	1
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>130</b>

**6.2 2024-07-330 ADOPTION DE LA RÉSOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DE PPCMOI – 2024-0005 PROJET OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS SUR LE LOT 4 998 370**

- ATTENDU les dispositions de la section XI du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*;
- ATTENDU que l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)* s'applique puisqu'il s'agit d'un projet de logement social en partenariat avec l'office d'Habitation de l'Outaouais ;
- ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 2016-008;
- ATTENDU que l'entrepreneur et vice-président des opérations de l'entreprise SIM, Monsieur Antoine Renaud Martel, par procuration, a déposé une demande de Projet particulier de construction, de modification ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) afin de modifier l'usage pour un usage multifamilial sur le lot 4 998 370 et ainsi autoriser en projet intégré la construction de 2 bâtiments locatifs de 10 logements chacun n'excédant pas une hauteur de 12 mètres comme prévu au règlement de zonage;
- ATTENDU que le projet visé soit construit sur le lot 4 998 370 ;
- ATTENDU que le zonage en vigueur de la zone H-703 n'autorise pas l'usage multifamilial à moins de changement en lien avec un plan d'aménagement d'ensemble ainsi que deux bâtiments sur un même lot;
- ATTENDU que le recours au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est justifié par la présente demande, car il vise à permettre un changement d'usage et le projet intégré des deux bâtiments sur le lot assujetti ;
- ATTENDU que le projet respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- ATTENDU que la modification prévue contribue à augmenter le nombre de logement disponibles face aux enjeux de pénurie de logements;
- ATTENDU que la municipalité a indiqué via la résolution 2023-12-497 son engagement à participer financièrement au projet de construction de 20 unités de logements abordables et subventionnés;
- ATTENDU l'adoption du projet de résolution 2024-06-300;
- ATTENDU la tenue d'une consultation publique le 20 juin 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, adopte en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2016-008, la présente résolution permettant la

construction de 2 bâtiments locatifs de 10 logements chacun n'excédant pas une hauteur de 12 mètres sur le lot 4 998 370 comme prévu au règlement de zonage et ce conformément aux aménagements illustrés sur le plan projet d'implantation et l'esquisse.

Il est expressément demandé qu'il y ait réalisation d'un aménagement paysager, que la préservation d'un couvert végétal dense en bordures des lignes de lot soit maintenu, qu'un rapport d'un professionnel soit soumis pour s'assurer de l'absence de milieu sensible sur le site de construction et qu'une toiture de couleur pâle soit prévue aux plans de construction afin de diminuer les îlots de chaleurs.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.3 2024-07-331 PIIA 2024-0011 – RÉNOVATION AU 260, RUE PAPINEAU**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 381 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que la requérante désire faire la réfection de toutes les fenêtres sur le bâtiment principal de la propriété ;

ATTENDU que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0011 permettant la réfection de toutes les fenêtres du bâtiment principal.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.4 2024-07-332 PIIA 2024-0012 – CLÔTURE AU 164, RUE JEANNE-D'ARC**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 377 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que le requérant désire faire l'ajout d'une clôture permettant de restreindre l'accès à la cour arrière de la propriété ;

ATTENDU que le projet est assujetti au règlement sur les PIIA numéro 2017-003;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande PIIA 2024-0012 permettant la construction d'une clôture en marge latérale et arrière pour restreindre l'accès à la cour arrière. Le comité recommande également que l'aménagement des clôtures soit tout en bois afin de favoriser l'harmonisation des matériaux.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.5 2024-07-333 PIIA 2024-0013 – DÉMOLITION BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE AU 289-291, RUE CARRÉ STE-ANGÉLIQUE**

ATTENDU les dispositions de la section VI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-003;

ATTENDU que la propriété sise sur le lot 4 997 349 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que la demande a pour effet d'autoriser la démolition d'un bâtiment complémentaire attenant à la propriété assujettie ;

ATTENDU que la demande de démolition n'est pas assujettie au règlement sur les démolitions de la municipalité de Papineauville ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0013 pour la démolition du bâtiment accessoire attenant à la propriété située au 289-291, carrée Sainte-Angélique.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**6.6 2024-07-334 PIIA 2024-0014 – CLÔTURE, RÉFECTION EXTÉRIEURE ET RÉFECTION DE STATIONNEMENT AU 227, RUE PAPINEAU**

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la propriété assujettie à la demande sise sur le lot 6 372 438 est située à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 *Le noyau villageois* ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire l'ajout d'une clôture en marge latérale, l'aménagement de pavé uni pour le stationnement du côté ouest en plus de terminer le contour des fenêtres récemment rénovées au niveau du bâtiment principal ;

ATTENDU que les travaux demandés sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme autorise la demande de PIIA 2024-0014 pour le réaménagement du stationnement ouest en pavé-uni.

Que l'ajout d'une clôture de bois en marge latérale ainsi que la finition des fenêtres du bâtiment principal devra être réévalué par le comité puisque la demande est incomplète.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**7. ENVIRONNEMENT**

---

**8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE**

---

**9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE**

**9.1 VARIA**

**9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE**

La période de question débute à 19h13 et se termine à 19h15.

**9.3 2024-07-335 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que cette séance soit levée à 19h15.

M. Michel Leblanc, maire suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 2 juillet 2024.

Martine Joannis  
Directrice générale et greffière-trésorière

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE**

« Je soussigné, Michel Leblanc, maire suppléant de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 2 juillet 2024.

Michel Leblanc  
Maire suppléant